

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3054

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à la société Activation pour son programme de recherche et de développement HUMEVERE**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Lung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3054**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à la société Activation pour son programme de recherche et de développement HUMEVERE**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Labellisé en juillet 2005, Techtera est le pôle de compétitivité centré sur les textiles techniques et matériaux souples de la région Rhône-Alpes. Il a vocation à accroître la compétitivité des entreprises par le biais de l'innovation collaborative. L'association regroupe 108 acteurs des secteurs privé et public, dont 80 % d'entreprises et 61 % de petites et moyennes entreprises (PME).

Sa position de leader européen sur les textiles fonctionnels est désormais reconnue. En effet, le territoire rhônalpin produit 12,5 % du tonnage européen (plus de 300 000 tonnes) représentant près de 2 milliards de chiffre d'affaires, concentre 10 000 emplois qualifiés, et se compose d'un tissu régional très dynamique regroupant 140 entreprises parmi lesquelles des leaders mondiaux (Porcher, Hexcel, Ferrari, Thuasne, Gibaud, Ganzoni, etc.). La présence de centres techniques et acteurs académiques notoires tels que l'Institut français du textile et de l'habillement (IFTH), l'Institut textile et chimique de Lyon (ITECH), l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA), l'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL1) vient confirmer ce leadership.

La Communauté urbaine de Lyon apporte son soutien au pôle de compétitivité Techtera afin de :

- faire émerger des projets collaboratifs et de favoriser la production d'innovations génératrices de valeur ajoutée et d'emploi pour les entreprises et le territoire,
- conforter l'ancrage des entreprises et des compétences.

Par délibérations du 11 mai 2009 et 12 décembre 2011, le Conseil de communauté a approuvé le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de recherche et développement des 5 pôles de compétitivité qu'il soutient. Le Conseil de communauté a voté l'individualisation d'une autorisation de programme à hauteur de 600 000 € pour le pôle de compétitivité Techtera. Il a ensuite délibéré le 9 janvier 2012 et le 25 juin 2012 sur une nouvelle répartition de l'autorisation de programme globale dédiée aux projets, pour faire face aux nouvelles opportunités courant 2012.

En effet, 2 fois par an, les projets labellisés par les pôles font l'objet d'une sélection par l'Etat. Les projets retenus donnent lieu à une convention-cadre avec l'Etat dans laquelle chaque financeur définit son niveau d'intervention.

Un nouveau projet de R&D, labellisé par Techtera et soumis dans le cadre du treizième appel à projets du fonds unique interministériel (FUI), a été retenu officiellement par l'Etat. La Communauté urbaine souhaite lui apporter son soutien.

Le projet HUMEVERE

Le projet rassemble 4 petites et moyennes entreprises (PME), parmi lesquelles Activation (Villeurbanne) et EVEA (Lyon), une entreprise de taille intermédiaire (l'entreprise Serge Ferrari située à Saint Jean de Soudan) et 2 laboratoires locaux (Centre nationale de recherche scientifique -CNRS- de Villeurbanne, université Claude Bernard Lyon I).

Ce projet a pour objectif de substituer des plastifiants d'origine fossile par des plastifiants d'origine végétale et de conférer à ces huiles (plastifiant végétal) des propriétés ignifuge et antifongique. Ces nouveaux plastifiants permettront ainsi d'augmenter la durée de vie de ces produits. Les applications industrielles permettront de produire du mobilier en PVC (mobilier de jardin ou mobilier d'intérieur), des bâches de camions, etc.

Les retombées attendues sur le territoire sont :

- économiques, grâce à la création d'une quarantaine d'emplois et au développement d'une nouvelle compétence par la société Activation, permettant la création de propriété intellectuelle,
- académiques : renforcement de l'expertise de l'IRCELyon sur la catalyse,
- environnementales, grâce à la substitution d'huiles d'origine fossile par des huiles végétales.

Le projet HUMEVERE est stratégique pour la société ACTIVATION puisqu'il va lui permettre de développer une compétence d'industrialisation de procédés (passage d'une échelle laboratoire à une échelle préindustrielle) importante et fondamentale pour son développement futur.

Le montant total du projet est de 3 670 021,65 € sur 48 mois, dont 1 583 450,01 M€ financés par le FUI et les collectivités locales partenaires, selon la répartition détaillée ci-dessous :

Partenaires	Ville	Assiette (en €)	Taux (%)	Subvention demandée (en €)	Fonds unique interministériel FUI (en €)	Région Rhône- Alpes (en €)	Communauté urbaine de Lyon (en €)	Autre (en €)
Activation	Villeurbanne	601 611,60	45	270 725,22			270 725,22	
HUTCHINSON	Chalette sur Loing	896 252,40	25	224 063,10	124 063,10			100 000
FERRARI Serge	Saint Jean de Soudan	751 013,00	30	225 303,90		225 303,90		
NOVANCE	Compiègne	624 126,01	25	156 031,50				156 031,50
EVEA	Lyon	163 077,00	45	73 384,65	73 384,65			
Centre national de recherche scientifique (CNRS) Délégation régionale	Villeurbanne	178 934,40	100	178 934,40	178 934,40			
Université Claude Bernard	Villeurbanne	455 007,24	100	455 007,24	455 007,24			
Total		3 670 021,65		1 583 450,01				

Les modalités d'intervention de la Communauté urbaine de Lyon

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet HUMEVERE, en apportant une subvention de 270 725,22 € au profit de la PME ACTIVATION, selon les modalités définies dans la convention-cadre et la convention de subvention faisant l'objet du présent rapport.

Un comité de suivi animé par l'Etat sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement des projets ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 270 725,22 € au profit de l'entreprise Activation dans le cadre de sa participation au projet HUMEVERE, conduit dans le cadre du pôle de compétitivité Techtera,

b) - la convention-cadre 2012 à signer entre l'Etat et les collectivités locales partenaires de ce projet portant sur leurs engagements respectifs sur la période 2012-2015,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société Activation définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, individualisée sur l'opération n° OP02O2062 le 11 mai 2009 pour la somme de 600 000 € en dépenses à la charge du budget principal.

4° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012, 2013, 2014 et 2017 - compte 204 210 - fonction 90, selon l'échéancier suivant :

- 135 362,22 € en 2012,

- 81 217 € en 2013,

- 27 073 € en 2014,

- 27 073 € en 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.